

SEANCE DU VENDREDI 07 MARS 2014

Nombre de Conseillers En exercice 09. Présents : 06 Absents : 03 Procurations : 0 Votants : 06	L'an deux mil quatorze, le vendredi 07 Mars à 18h00 le Conseil Municipal de la Commune de DANNEMOINE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MOREAU Christian Maire,
---	--

Présent(e)s : Mesdames Jany Sanfelieu, Pascale Delecroix et Renée LOGAR.
Mrs Kloetzlen Eric, Claude Jaillard et Christian MOREAU.

Absent(e)s : Madame BLOT Nathalie, Mr Laurent VEZIANO et Maurice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Madame DELECROIX Pascale.

Président de séance : Monsieur Christian MOREAU.

Convocation le : 19 Février 2014



Délibération n°05/2014.

05/2014 - VALORISATION DE LA LANGUE FRANCAISE.

Le Maire DEMANDE à Madame SANFELIEU Jany de présenter le projet de délibération concernant la défense de la langue française :
Projet soumis au Conseil.

"L'anglicisation ne cesse de progresser en France – et dans tous les domaines (enseignes de magasins, publicités, services, grandes écoles, monde du travail, etc.).

Et il ne s'agit pas d'un phénomène de mode qui passerait comme il est venu.

Il s'agit en fait de l'accompagnement et de l'enracinement d'une politique impérialiste : conquête des marchés par les entreprises transnationales les plus « performantes », c'est-à-dire les plus destructrices d'emplois, de pouvoir d'achat, de services publics, etc. ; et conquête des esprits par l'imposition rapide et bientôt totale de la langue de Washington, chef d'orchestre de la mondialisation capitaliste.

Pendant que le traité de libre échange transatlantique est négocié dans le dos des Français (F. Hollande dit : « nous avons tout à gagner à aller vite. Sinon nous savons bien qu'il y aura une accumulation de peurs, de menaces, de crispations » - citation extraite d'un quotidien national du 17 – 02 – 2014) ;

après que cette « concurrence libre et non faussée » (règle centrale de l'UE) a été imposée par le traité de Lisbonne, en 2007, au peuple français qui avait cependant dit NON au TCE le 29 Mai 2005 ;

alors que la loi Fioraso élargit les possibilités de dispenser tout l'enseignement, dans les Universités, en langue étrangère (on se doute qu'il ne s'agira pas du grec !);
avant que la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires* soit ratifiée (là aussi, on se doute que ce n'est pas en occitan que la justice, par exemple, sera rendue, pas en breton que les municipalités rédigeront les comptes rendus des conseils municipaux, etc.) - *Charte* qui ferait de l'anglais, langue « minoritaire », une langue imposée aux Français comme langue de communication et d'expression, accompagnant et enracinant l'éclatement total de la France qu'occasionnera l'acte III de la décentralisation (remplaçant les triptyque communes – départements – Etat par l'autre triptyque métropoles – euro-régions - UE), nous faisant par là même retourner au Moyen-Age (en deçà le l'édit de Villers-Cotterêts, 1539, qui instaurait le français comme langue du Royaume);
considérant tout ce qui précède, le conseil municipal de Dannemoine :
refuse que la dictature des marchés, de la langue et de la pensée uniques soit imposée en France et partout dans le monde ;
demande que la francophonie, qui pourrait représenter en 2050 près de 800 000 millions de locuteurs dans le monde, ne s'abaisse pas devant l'anglicisation dans tous les domaines (pas plus d'ailleurs que ne doit reculer l'usage de la langue nationale des autres pays dans le monde) ;
soutient les combats progressistes des salariés et des citoyens qui défendent le modèle français contre l'anglo-mondialisation ;
considère que la langue française doit rester la seule langue de la « République une et indivisible » ;
et se porte signataire de la pétition jointe en annexe de cette délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'une part,

- d'ADOPTER le texte ci-dessous, et se porte signataire de la pétition jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois an susdits.

A Dannemoine, le 13/02/2014.

Le Maire, Christian MOREAU.



Le 28 janvier 2014, l'Assemblée nationale a voté la proposition de loi visant à ratifier la charte des langues régionales et minoritaires.

Attachés à la préservation de la diversité culturelle et linguistique, les signataires de la présente pétition exigent des parlementaires qu'ils renoncent à ratifier cette charte. Celle-ci aurait pour effet de désétablir le français, et loin de protéger les langues régionales, elle contribuerait à accroître l'emprise de l'anglo-américain en affaiblissant les protections juridiques qui endiguent la destruction de la langue commune de tous les Français.

Cette « charte » ne crée pas un droit aux langues régionales, qui existe déjà de fait : elle crée un droit à ne pas parler français en France.

Tout en brisant l'indivisibilité constitutionnelle et historique de la République, tout en reniant l'égalité des citoyens devant la loi, cette charte fédéraliste ne dit qu'une chose : il ne doit plus être nécessaire de connaître la langue française pour vivre en France. Administrations, justice, scolarité, études, commerce : le citoyen « français » ne doit plus se voir contraint au français, et l'identité « territoriale », devient opposable à la citoyenneté nationale.

Les signataires demandent aux sénateurs de voter contre la ratification de la charte lors de sa présentation prochaine au Sénat, et exigent, si ce texte devait être malgré tout adopté, qu'il soit soumis à référendum.

Primo-signataires de la pétition contre la Charte européenne des langues régionales :

Le bureau du CO.U.R.R.I.E.L

Albert Salon, ancien ambassadeur, président d'Avenir de la langue française (ALF) et du Forum francophone international-France (FFI-France)

Régis Ravat, Président de l'A.FR.AV

Guillemette Mouren-Verret, secrétaire générale de DLF

Philippe de Saint Robert, Ancien Commissaire général de la langue française, Président de l'Asselaf

Philippe Loubière, Rédacteur en chef de la revue Lettre(s)

Denys Ferrando-Durfort, Président de l'association « Le Français en Partage »

Marc Favre d'Échallens, Président de Droit de Comprendre (DDC)

Anna Maria Campogrande, Présidente d'Athena (Association pour la défense des langues officielles de la Commission européenne.)